

COMITÉ DES ABONNÉS
(Service délégué : chauffage/eau chaude sanitaire)
En date du mardi 22 juin 2021 – Visioconférence via ZOOM

En raison de l'épidémie de COVID-19, le comité des abonnés a été organisé exceptionnellement en visioconférence via ZOOM.

Présents

<p><u>Pour la Mairie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. CASSAN Clovis • M. CASSINARI Lodovico • M. MENSAH Koko • M. GERARD Nicolas • Mme JAUBERT Sarah • M. FIOT Sylvain • Mme MARQUES Aurore • Mme MAZOUIN Virginie 	<ul style="list-style-type: none"> • Maire des Ulis • Conseiller municipal • Adjoint au Maire • Conseiller municipal • Adjointe au Maire • Directeur des Services Techniques • Responsable service Habitat • Assistance du DST
<p><u>Pour les intervenants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme DUFOUR Caroline • M. WYREBSKI Nicolas • M. DIGUE Benoît 	<ul style="list-style-type: none"> • ENERLIS • ENERLIS • ENERGIE & SERVICE
<p><u>Pour les abonnés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • M. BROUSSE Pierre-Yves • Mme VABRE Béatrice • M. ALLO Henri • M. CARTAL Christian • M. CHEREL Patrick • M. BLANOT Didier • M. CHAMBET Jean-Claude • Mme MELINI Françoise • Mme NGO Kim • M. HUY Hervé • M. VOLTZ Jean-Jacques • M. CHARPENET Bernard • Mme TROALEN Monique • M. LACOSTE Alain • Mme MARTIN Marie Elisabeth • M. MASSON Alain • Mme KELLER Nelly • Mme BONSANG Evelyne • Mme PROST-BOUCLE Sylvie • Mme LE BRUN Aurore 	<ul style="list-style-type: none"> • Centre Jean XXIII • Cyclades - Brumaire • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Jardin des Lys • Vaucouleurs Dordogne • Vaucouleurs Dordogne • Vaucouleurs • Vignes de Bures • Association APEX • CNL • Aful Tournemire • Tournemire • Mas Laurent 2 • EMU • Les Houlettes • Domaine Les Ulis • Domaine Les Ulis
<p><u>Pour les bailleurs et syndicats de copropriété</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme CAPELA Sabrina • M. FOURNIER Alain • M. LIBERT 	<ul style="list-style-type: none"> • AMJ Immobilier (syndic) • LOISELET & DAIGREMONT • IN'LI (bailleur)

M. Cassan débute la réunion en indiquant qu'il s'agit de communiquer sur l'Année 2020 et non sur la période récente de 2021.

Au-delà de l'aspect réglementaire de cette réunion, il est prévu un diagnostic des installations de chauffage pour pérenniser le réseau primaire.

À l'automne, il est prévu d'organiser une réunion avec ENERLIS et les acteurs des réseaux secondaires afin de pouvoir associer, coordonner et clarifier la pérennité du chauffage sur la ville.

Encore aujourd'hui, il y a un manque de visibilité concernant les responsabilités et les actions conjointes des problèmes de réseau, notamment pour différencier réseau secondaire et primaire.

Nous demandons plus d'informations, de coordination et de clarté lorsque Dalkia est le délégataire sur le réseau secondaire et plus particulièrement sur certaines résidences.

Ceci a pour but d'éviter les désagréments trop nombreux, à la fois sur le chauffage et sur l'eau chaude.

L'ordre du jour de cette réunion porte sur la présentation du rapport d'activités pour l'année 2020 :

- La DSP (Délégation de service public) Chauffage : présentation par Mme DUFOUR de la société ENERLIS
- Le contrôle de la DSP : présentation de M. DIGUE du cabinet ENERGIE & SERVICE.

1ÈME PARTIE – PRÉSENTATION ENERLIS

Mme Caroline Dufour – (responsable d'unité opérationnelle) présente le rapport d'activités de l'année 2020 pour la délégation sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Elle explique que le réseau date de 1967. Il permet d'alimenter la ville en chauffage et eaux chaudes, ce fut le premier pas vers la transition énergétique avec un réseau extrêmement vert aujourd'hui puisqu'environ 2 tiers de la chaleur est produite à partir d'énergie renouvelable ou de récupération.

Cette délégation de service public se termine en 2035.

Le contrôle de la DSP s'effectue par :

- Des réunions tous les trois mois avec la mairie.
- Un cabinet qui suit les travaux, les coûts et les tarifs appliqués.
- La réglementation en vigueur (environnement) exige un contrôle par la DRIEE.

En 2020, nous retrouvons à peu près la même mixité qu'en 2019 : nous sommes à plus de 64 % d'énergie renouvelable :

- 56% provenant de l'Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM) ;
- 8 % par la biomasse (Bois) surtout en hiver ;
- La cogénération gaz qui est liée à la vente d'énergie ;
- un petit pourcentage est lié aux chaudières gaz (pics de froid).

Le taux de TVA reste à 5,5 %.

Une seule nouvelle sous-station avec la sous-station A6 près des Amonts (86^{ème}). Nous sommes toujours sur 28 km de réseau : réseau dense.

Une équipe dédiée

Enerlis a une équipe dédiée avec une vingtaine de personnes : Mobilisables 24/24 heures, 7/7 jours, toute l'année et jours fériés compris. Les interventions doivent avoir lieu sous un délai de 2h.

Un schéma de sous-station est présenté.

Enerlis intervient dans la sous-station dans le cadre du réseau primaire :

On différencie bien

- l'échangeur qui va générer l'eau chaude et le chauffage
- les échangeurs à plaques et le ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire (ECS)

L'ensemble est sous sa responsabilité.

Les installations secondaires comprennent les distributions et les régulations du chauffage et de l'ECS

Il est difficile de faire la distinction entre le primaire et le secondaire.

N'hésitez pas à prendre ce schéma afin de pouvoir l'expliquer à tous.

Enerlis reste à votre disposition pour toute information.

Travaux réalisés pour l'année 2020.

Poursuite de l'optimisation des installations. (Meilleure qualité, tout en respectant le budget).

Nous sommes toujours dans une dynamique d'amélioration des productions ECS et de minimisation des impacts de la légionnelle.

Des travaux au niveau des sous-stations C2, D5, B2, B10 et A4 c'est-à-dire Chanteraine, les Amonts, les Hautes Bergères ont été effectués l'année dernière.

Lorsque des fuites sont repérés sur le réseau, la politique est d'améliorer en continue le réseau notamment en introduisant des vannes de sectionnement afin de remettre en service la production le plus rapidement possibles et sur une majorité d'installations.

A titre d'exemple, il y a eu récemment l'installation de vannes de sectionnement sur l'antenne T01.

En 2020, il y a eu également de grosses révisions de moteur sur la centrale de production, ainsi que de la maintenance. Nous avons remplacé les grosses pompes qui permettent de pousser l'eau dans le réseau avec des variateurs pour toujours être dans le gain en électricité et optimiser les installations actuelles.

Un document présentant les différentes fuites sur l'année 2020 a été présenté.

Les fuites sont situées à différents endroits et touchent plusieurs antennes avec un impact plus ou moins important en fonction de la localisation. Cette localisation peut générer l'absence de fourniture de chaleur et d'eau chaude sur l'ensemble de la ville ou seulement sur une partie des antennes.

Nous avons eu ces 2 dernières années quelques fuites sur le réseau, ce qui a impacté un grand nombre de personnes.

La gestion d'une fuite sur le réseau

Lorsqu'il y a une grosse fuite, cela nécessite l'arrêt total de la production de la centrale. La plus grande difficulté est de localiser la fuite. Le technicien d'astreinte est contacté par une alarme : il a 30 minutes pour se déplacer et intervenir.

Il va rechercher d'où provient la fuite :

- cela peut provenir soit de la centrale
- soit provenir du réseau

Cela va prendre un certain temps (puisque'il y a plus de 28 km du réseau) et forcément celui-ci est enterré ce qui complexifie la recherche.

Dans un premier temps, une recherche visuelle est effectuée (échappement de fumée ou eau qui s'écoule dans les chambres du réseau).

Ensuite, il va isoler l'antenne en fermant les vannes cela va nous permettre de voir à quel niveau potentiel la fuite peut se situer.

Cela prend énormément de temps, et nous sommes incapables en fonction de la localisation de la fuite de savoir à quel moment on peut réalimenter le réseau.

Parfois malheureusement, comme sur l'avenue des Cévennes cela va impacter l'artère principale et la réalimentation n'est pas possible. Ce qui touche alors un très grand nombre d'habitants.

Une fois la fuite trouvée, on fait appel à un terrassier. Il va falloir enlever la terre, trouver les caniveaux, ouvrir, essayer de trouver l'endroit de la fuite (cela est fait par tâtonnement pour localiser précisément la fuite).

Il va falloir ensuite vidanger afin de pouvoir effectuer la réparation. La réparation s'effectue par des soudeurs. Ils ont une qualification spécifique car cette soudure concerne de la Haute pression. Celle-ci est contrôlée avec une radiographie qui permet de vérifier que la soudure est bien faite.

Lorsque tout est réparé et que tout est conforme, on peut procéder à la remise en service de l'antenne et du réseau. Cela prend également un certain de temps, puisque le volume des réseaux doit être totalement rempli.

Il y a de nouveau un contrôle car nous ne sommes jamais à l'abri de la découverte d'une nouvelle fuite à la suite de cette réparation.

Ensuite, une analyse est faite sur la tuyauterie enlevée via un cabinet externe et certifié afin de pouvoir analyser l'épaisseur du tuyau et définir les causes de cette fuite.

Actuellement, 100 % des fuites sont liées à une corrosion externe. C'est-à-dire que vous avez l'obligation d'avoir une bonne qualité d'eau. La corrosion externe est due à la stagnation d'eau ou à un écoulement continu dans les caniveaux. Pour information, l'eau circulant à l'intérieur des tuyaux est traitée et contrôlée afin de ne pas corroder le réseau.

Il a été défini avec M. le Maire ainsi que M. Fiot, une amélioration de la communication. Un engagement a été pris afin de prévenir le cadre d'astreinte de manière extrêmement régulière sur l'état de la situation et du suivi de l'ensemble des étapes en cours. Mais également sur l'espace client, avec une mise à jour toutes les 4h pour informer les personnes sur les différentes étapes expliquées précédemment.

Mme Dufour souhaite souligner la difficulté pour Enerlis de localiser la fuite.

- **l'espace client** à destination des abonnés - qui vise à être amélioré, Disponible 24/24 heures.

N'hésitez pas à revenir vers Enerlis afin d'avoir les accès.

Cela permet de voir l'état de la sous station mais également d'accéder à la facturation sur plusieurs années.

Cet espace vous permet d'être informé des fuites sur le réseau, des interventions en cours et du suivi.

- **Le site internet ENERLIS :**

Ce site était obsolète et a été réactualisé. Le site n'est pas encore référencé par Google.

Google est au courant de cette situation et s'est engagé à mettre le site en tête pour permettre une facilité d'accès dans un délai d'une semaine.

Ce site permet une communication transparente sur les limites de réseau, sur la mixité énergétique, sur la transition écologique, l'explication de la biomasse avec la réalisation de vidéos.

N'hésitez pas à revenir vers ENERLIS, si toutefois, vous constatez que le site peut être amélioré.

M. Cartal signale que l'espace client n'est pas à jour depuis de nombreuses semaines.

M. Cassan précise que l'information au niveau des usagers doit circuler de manière plus régulière mais également coordonnée avec les sociétés en charge des réseaux secondaires.

Mme Dufour exprime des difficultés par de nombreuses coupures électriques par EDF sur le réseau et que cela peut provoquer un dysfonctionnement.

M. Cassinari précise qu'il semblerait judicieux que l'audit global sur le réseau soit fait afin de minimiser les causes de corrosion externe. Il ne faut rien exclure de la responsabilité d'Enerlis, ni de ce qui est de la qualité des réseaux secondaires, il faut une vision globale.

M. Cassan souhaite avoir les coordonnées du cabinet externe qui analyse les tuyauteries après les fuites.

Il est très étonné que 100 % de fuites soient liées à la présence de corrosion externe.

Mme Dufour indique qu'il peut très bien y avoir des plaques d'égouts qui ne sont pas étanches et qui permettent une condensation. Cela provoque des gouttes qui tombent aux mêmes endroits et qui vont provoquer cette corrosion externe.

M. Fiot précise conjointement avec Enerlis qu'il n'y a pas de système d'évacuation mis en place sur les caniveaux car cela pourrait permettre que les eaux fluviales où les eaux usées remontent de manière involontaire ce qui fragiliserait encore plus le réseau.

Mme Dufour explique que les canalisations ont un revêtement spécifique mais que celui-ci commence à être vieillissant, la présence d'eau usée est extrêmement corrosive sur les tuyaux.

Mme Dufour précise que les accès à l'espace client sont donnés aux syndicats et présidents des conseils syndicaux.

Si vous ne disposez pas d'accès : Soit vous êtes nouveau, soit les codes d'accès sont dans vos spams.

Vous pouvez revenir vers Mme Dufour, mais également vers la ville par le biais du mail : services-techniques@lesulis.fr

M. Cartal a rappelé que le site n'est pas à jour et que des questions posées par le chauffagiste sont sans réponse notamment pour la sous-station E4

Mme Dufour précise que des difficultés de remontées d'informations sont réelles car il y a eu un piratage des box. Pour la prochaine saison de chauffe, le problème sera résolu par la mise en place de box sécurisé.

Il est important que les conseillers syndicaux soient informés des interventions réalisées par Enerlis et des fuites afin de pouvoir relayer l'information et communiquer les éléments aux habitants. Il faut une bonne information correcte et transparente (en temps réel) avec des retours.

M. Cassan précise qu'il n'y a pas de page sur les réseaux sociaux qui pourrait permettre une information en direct.

Le site internet est le minima de ce qui doit être réalisé dans cette délégation de service public de chauffage urbain.

M. Cassinari précise que la mise en place des QR code permet d'avoir une information transparente rapide et à portée de tous. Ils ont été envoyés aux conseils syndicaux, bailleurs afin d'être affichés dans les halls d'immeubles. En flashant ce QR Code, tout usager peut notamment savoir ce qui se passe en temps réel sur le réseau primaire. Ainsi, en cas de panne, l'usager pourra savoir s'il s'agit du réseau primaire ou secondaire.

Le planning des travaux 2021 sera transmis à la mairie ainsi que sur les espaces clients. La réparation suite à la grosse fuite de 2021 sera réalisée sur la période estivale au mois d'août afin d'impacter le moins possible d'abonnés.

Il a été remarqué que les barrières pompiers lors d'intervention sont laissées ouvertes : un rappel aux prestataires d'Enerlis sera fait.

2^{ÈME} PARTIE – Présentation ENERGIE & SERVICE

Présentation du rapport d'Énergie & service par M. Digue.

La ville des Ulis est l'autorité délégante des installations ; c'est-à-dire qu'elle est propriétaire de toutes les installations, elle a confié à travers le contrat de délégation de service public la gestion et l'exploitation du réseau à ENERLIS jusqu'en 2035.

Énergie & Service est l'assistant à maîtrise d'ouvrage permettant le contrôle de la délégation de service public. C'est un cabinet de contrôle contractuel technique, économique.

Depuis le début de la DSP en 2013, il y a différents avenants qui ont été réalisés.

Le dernier avenant est le numéro 6 qui contient les modifications suivantes :

1. Intégrer le montant de la cogénération et le calendrier de versement au contrat ;
2. Préciser la méthode de valorisation des quotas de CO₂ ;
3. Préciser le calcul des pénalités de retard.

Concernant la situation énergétique, il y a eu 11 % de DJU en moins par rapport à 2019.

La météo est plus douce ce qui a un impact direct sur la facture chauffage des abonnés, sur la partie R1.

Il y a :

- 56 % lié à l'incinération des ordures ménagères.
- 8 % de biomasse
- 26 % de cogénération (on produit sur les mois d'hiver de l'électricité et on récupère la chaleur rejetée sur le réseau et l'on revend l'électricité comme cela la ville perçoit une recette électrique et contractuel).
- 8 % de chaudière gaz (pas de facture fioul).

Il y a plus de 65 % d'énergie renouvelable ce qui permet au réseau de bénéficier d'un taux de TVA de 5,5% sur le R1 au lieu des 20 % habituels.

Il y a une baisse de 8 % des consommations d'eau chaude, c'est une tendance globale sur plusieurs années due probablement à une sensibilisation au respect de l'environnement notamment la prise de moins de bain.

- Synthèse économique 2020

En tant que réseau de chaleur, celui de la ville des Ulis refacture à ses abonnés les termes binomiaux (R1+R2)

- **R1** qui est directement lié à la consommation d'énergie en mégawattheure.

Chaque mois, il y a un prix du mégawattheure établi en fonction du « mix-énergétique » utilisé pour produire la chaleur (gaz, bois, SIOM- ...).

Le tarif du gaz évolue en fonction du contexte géopolitique alors que le prix des autres énergies reste stable.

En 2020 liés à la pandémie sanitaire, il y a une forte chute du tarif de gaz c'est une valeur historique qui n'a jamais été atteinte.

En 2021 on s'attend donc à une augmentation du prix du gaz (environ 8 %)

- **R2** est la redevance proportionnelle à la puissance souscrite (en KW)

Il y a différents postes :

- **R2.1** lié à la consommation d'électricité de la chaufferie centrale qui d'une année sur l'autre est stable.
- **R2.2** (c'est l'équivalent du P2 pour les contrats d'exploitation secondaire) c'est la conduite, l'entretien et la maintenance des installations (y compris les contrôles réglementaires, prestations entretien et d'analyse d'eau).
- **R2.3** concerne le gros entretien et le renouvellement du matériel pour maintenir en fonctionnement le service de chaleur (exemple : les fuites du réseau de chaleur).

- **R2.4** lié aux travaux de premier établissement en 2013 par la mise en place de la biomasse ainsi que la liaison au SIOM. Il est fixe sur la durée de la délégation de service public.
- **R2.6** lié à la subvention que l'on vient de voir avec ses investissements sur la partie biomasse.

Il y a 2 x 12 factures mensuelles contrôlées chaque mois par Energie & service.

L'avenir de la cogénération sera probablement à étudier à la fin de son contrat de vente d'électricité garantie (avec EDF Obligation d'achat) en 2027, il faudra seulement être vigilant quant à l'arrêt des impacts financiers qu'elle aura.

La cogénération consiste à brûler du gaz pour produire de l'électricité via une turbine. Cela produit des gaz d'échappement qui sont récupérés sous forme de chaleur qui est injectée dans le réseau de chaleur.

C'est très avantageux puisque cela permet de vendre de l'électricité et d'injecter de l'énergie dans le réseau chaleur.

Elle n'est pas à confondre avec une méthanisation qui n'existe pas aux Ulis.

La biomasse est une grosse chaudière bois. Les fumées sont retraitées par des filtres à manches.

Tout cela est contrôlé de manière régulière puisque les cendres sont analysées avant d'être enfouies.

Le bois est récupéré aux alentours afin d'éviter que les camions polluent l'atmosphère. Il y a notamment un partenariat avec l'ONF afin d'avoir du bois des forêts avoisinantes.

Energie & Service réalise pour la ville des visites des sous-stations tous les 2 ans : chaque année, 50% des sous-stations sont visitées.

Énergie & service reste impartial concernant les remarques aussi bien sur le réseau primaire (pour Enerlis) que sur le réseau secondaire (pour les propriétés ou bailleurs).

M. Fiot précise que les bilans des visites des sous-stations sont transmis aux conseils syndicaux et bailleurs. Ils peuvent être demandés via le mail suivant : services-techniques@lesulis.fr

3^{ÈME} PARTIE – Questions diverses.

➤ L'AFUL de la sous-station B13 Tournemire, souhaite avoir une explication quant à la consommation extraordinaire ? L'explication provient des problèmes de compteur d'eau qui étaient défectueux, ils ont tous été changés par Enerlis, ce qui a permis un retour à la normale l'année suivante.

➤ Quand se termine les remboursements R2.4 ?

Elle se termine en 2035 à la fin de la DSP.

➤ M. Wolf - résidence des Vignes de Bures, explique avoir entrepris d'importants travaux de rénovation cette année, en particulier d'isolation des bâtiments. La baisse de consommation peut-elle ouvrir une renégociation de l'abonnement ?

Mme Dufour explique que c'est possible à la réception des travaux : un réajustement de la puissance de la sous-station sera calculé : en constatant les besoins lors du pic de consommation (de l'année en cours après déclaration de la fin de travaux).

Enerlis peut voir la puissance instantanée de la sous-station. La puissance appelée lors de fortes demandes de consommation (semaine la plus froide) sera prise en compte.

Cette demande pourra être datée à compter de réception de l'information de fin de réalisation des travaux.

➤ Pourriez-vous changer les coordonnées des correspondants pour une sous-station ?

Mme Dufour rappelle qu'il s'effectue sur espace client : sur l'onglet contact. La demande peut être rédigée à l'attention D'ENERLIS.

M. Fiot précise qu'il est possible d'envoyer un mail à services-techniques@lesulis.fr afin d'en faire la demande.

L'information sera transmise à ENERLIS afin de pouvoir effectuer les modifications demandées

➤ Le Conseil syndical de l'unité 2 du Mas Laurent, nous informe de travaux de réfection sur le réseau secondaire et souhaite avoir accès aux différents sites.

Il est invité à en faire la demande auprès d'Enerlis ou par mail : services-techniques@lesulis.fr

Fin du comité des abonnés à 20h.